

À mots découverts

Recommandation sur l'équivalent français à donner à l'expression *Beach*

Journal officiel du 29 mars 2008

À l'origine, les sports de plage étaient des jeux autoarbitrés et sans enjeu, constituant une activité de loisir dont les règles étaient inspirées de celles des disciplines officielles, mais librement adaptées par les joueurs à chaque partie.

Aujourd'hui, des disciplines à part entière se développent, ayant toutes en commun de se pratiquer pieds nus sur un terrain couvert de sable et aux dimensions fixées, selon des règles universelles strictes bien que simplifiées par rapport à celles des disciplines traditionnelles de référence.

Déjà le *beach volley-ball* a acquis le statut de discipline olympique. Par ailleurs, tous ces sports se jouent de plus en plus en milieu citadin, dans des arènes conçues à cet effet.

En anglais, ces disciplines sont nommées en faisant précéder le nom de la discipline de base par le mot *beach* : *beach volleyball*, *beach hockey*, *beach handball*, *beach tennis*, *beach soccer*, *beach rugby*...

Le terrain de sable constituant l'élément caractéristique commun à ces disciplines, l'expression **sur sable** semble la mieux adaptée en français pour qualifier ces sports. De même qu'on parle de *hockey sur gazon*, *sur glace* ou *sur parquet*, de *tennis sur gazon*, *sur terre battue* ou *sur surface synthétique*, on peut parler de **hockey sur sable**, de **tennis sur sable**, de **volley sur sable**, etc. De la même manière, le pratiquant pourra être nommé : **volleyeur sur sable**, **hockeyeur sur sable**, **joueur de tennis sur sable**, etc.

La Commission générale de terminologie et de néologie recommande de s'en tenir à une formulation unique et cohérente, par l'ajout de la mention **sur sable** à tous les noms des sports concernés par cette nouvelle pratique.

Vous cherchez à le dire en français ?

Le réflexe

FranceTerme

Consultez le nouveau site du ministère de la Culture et de la Communication

www.FranceTerme.culture.fr



Délégation générale à la langue française et aux langues de France
6 rue des Pyramides 75001 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00, Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76
Courriel : dgfff@culture.gouv.fr
Internet : www.dgff.culture.gouv.fr
ISSN imprimé : 1961-9790 - ISSN en ligne : 1961-9804

Vous
pouvez
le dire en
français

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Juillet 2008



Vous
pouvez
le dire en
français

La mode est aux mots venus d'ailleurs, parfois difficiles à comprendre, à prononcer ou à écrire, pour la plupart des gens. Pourtant, le plus souvent, les mots équivalents existent en français.

En effet, pour désigner les réalités nouvelles qui se créent constamment, des termes français sont recommandés par des spécialistes et publiés avec leur définition au Journal officiel de la République française. Il est vrai que ces termes appartiennent au vocabulaire technique ou scientifique ; mais science et technique sont entrées dans notre univers quotidien.

Ces nouveaux termes français sont encore peu répandus. Plus nombreux nous serons à les employer, plus facilement ils entreront dans l'usage, plus vite ils deviendront familiers et sembleront avoir toujours existé.

Le français aussi est une langue moderne

Les termes présentés ici sont recommandés par la Commission générale de terminologie et de néologie. Ils sont publiés au *Journal officiel* et doivent être obligatoirement employés par les services de l'État en lieu et place de termes étrangers.

Tous les termes publiés se trouvent sur le site de la délégation générale à la langue française et aux langues de France : www.dgff.culture.gouv.fr à la rubrique **Vocabulaire et terminologie** et sur le site www.franceterme.culture.fr.



Vous
dites
déjà

arrêt de jeu

au lieu de : *time-out*

Domaine : Sport

Publié en 1988 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

chandelle

au lieu de : *up-and-under*

Domaine : Rugby

Publié en 1988 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

égalité

au lieu de : *deuce* (en)

Domaine : Tennis

Publié en 1990 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

« Les deux langues officielles du Comité international olympique (C.I.O.) sont le français et l'anglais. En cas de litige, la langue française fait foi. »

Article 27 de la Charte olympique

filet !

au lieu de : *let !* ou, par confusion, « net ! »

Domaine : Tennis

Publié en 1990 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

gardien de but ou gardien

au lieu de : *goal keeper*

Domaine : Sport/Ballon

Publié en 1988 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

marque

au lieu de : *score*

Domaine : Sport

Publié en 1988 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

tir

au lieu de : *kick* ou *shot*

Domaine : Sport/Ballon

Publié en 1988 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

tirs au but

au lieu de : *penalties*

Domaine : Football-Handball

Publié en 1990 ; *Journal officiel* du 2 septembre 2000



Vous
pouvez dire
aussi

bloc de départ ou cale de départ

au lieu de : *starting block*

Domaine : Athlétisme

Publié en 1990 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

chef de bord

au lieu de : *captain*

et de préférence à : *skipper*

pour désigner la personne responsable

du pilotage d'un navire

Domaine : Plaisance

Journal officiel du 10 juin 2007

entraîneur, -euse

au lieu de : *coach* ou *trainer*

Publié en 1988 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

invitation privilégiée ou privilège

au lieu de : *wild card*, *wild card entry*
pour désigner une autorisation exceptionnelle
accordée à un sportif ou à une équipe de
participer à une compétition bien qu'ils ne

répondent pas aux critères communs de
sélection

Journal officiel du 25 mai 2008

invité, -e privilégié, -e

au lieu de : *wild card*

pour désigner un sportif ou une équipe
exceptionnellement autorisés à participer
à une compétition bien qu'ils ne répondent
pas aux critères communs de sélection

Journal officiel du 25 mai 2008

flexion sur jambes

au lieu de : *squat*, *squatting*

Journal officiel du 25 mai 2008

site de pratique ou site

au lieu de : *spot*

Domaine : Sport

Journal officiel du 25 mai 2008

partenaire d'entraînement ou partenaire

de préférence à : *sparring partner*

Publié en 1990 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

stadière

au lieu de : *steward*

et de préférence à : *stadier*, *stadière*

Journal officiel du 2 décembre 1997